

## Les réfugiés de Timor oriental en Indonésie

### L'affaire du « recensement » de mai-juin 2001\*

On ne sait pas combien de Timorais, déplacés ou réfugiés, se trouvent encore en Indonésie dans des camps contrôlés par les anciens miliciens. Pour que cessent leurs souffrances, il faut qu'ils puissent choisir librement entre retourner à Timor oriental ou être réinstallés en Indonésie.

Ils étaient environ 250 000 en septembre 1999. En mars 2000, 160 000 étaient rentrés chez eux mais, à cette même date, l'Indonésie disait en avoir recensé 134 000, un chiffre que les Nations unies (NU) rejettent.

Pour obtenir un chiffre exact et donner aux déplacés et aux réfugiés la possibilité de choisir librement entre retourner ou rester, l'Onu a organisé un deuxième recensement entre mai et juillet 2000, recensement qui ne se réalisa pas à cause des attaques des milices.

Une troisième tentative, entre octobre et décembre, fut organisée par l'Indonésie avec l'accord de l'Onu mais elle se heurta à des difficultés dues, d'une part, aux milices qui s'opposaient à un recensement qui, non seulement pouvait favoriser les retours en réduisant les aides humanitaires, mais risquait de porter atteinte à leurs revenus et à leur pouvoir, d'autre part, au fait que les agences humanitaires de l'Onu se retirèrent de Timor occidental après l'assassinat de trois de leurs fonctionnaires internationaux par les milices, le territoire étant alors considéré par le Conseil de Sécurité comme zone d'insécurité maximum (Alerte V). L'Indonésie mit fin à sa tentative. Le Haut Commissariat de l'Onu pour les Réfugiés (HCR) continua à coopérer avec le gouvernement indonésien à la recherche d'une solution

---

\* Ce texte est un rapport établi par l'Observatoire pour l'accompagnement du processus de transition à Timor oriental, un programme de la *Comissão para os Direitos do Povo Maubere*. Le titre original était « Réfugiés : un recensement inutile et dangereux ». Une partie des sous-titres sont de, ou ont été modifiés par la rédaction. Quelques retouches à la traduction originale en français ont également été portées. Nous remercions Claudia Santos (Lisbonne) et Carlos Semedo (Paris) pour l'autorisation de publication. Contact : Rua Pinheiro Chagas, 77 2ºE, 1069-069-Lisbonne, Portugal, tél. : 00 351 21 317 28 60, fax : 00 351 21 317 28 70, courriel : <cdpm@esoterica.pt>, site : <<http://homepage.esoterica.pt/~cdpm>>.

---

qui conjuguaient recensement/choix et sécurité, sécurité aussi bien pour les réfugiés que pour les représentants des agences de l'Onu. Malgré cette base d'accord, l'Indonésie décida de lancer une nouvelle tentative de recensement pour mai-juin 2001, y compris sans la levée de l'état d'Alerte V. Le gouvernement indonésien essaya de convaincre les deux bords de la générosité de son initiative : aux milices, il offrit un rôle prépondérant dans l'organisation du recensement à travers leur organisation politique, l'Untas ; à l'intention de la communauté internationale, il mit l'accent sur la participation des réfugiés aux prochaines élections à Timor oriental et sur l'urgence de leur rapatriement avant la fin du délai d'inscription (20 juin). En même temps, quelques anciens chefs des milices promettaient un retour imminent et massif : « 50 000 à 70 000 réfugiés », « dans les prochaines semaines ». Une telle perspective amena José Ramos Horta à envisager la possibilité de prolonger le délai d'inscription pour les élections tandis que l'Administration de Transition de l'Onu (Untaet), l'Organisation Internationale des Migrations (Oim), le gouvernement portugais et quelques autres pays (neuf dont sept asiatiques) acceptaient l'envoi d'observateurs qui donnaient au processus la crédibilité qui lui faisait défaut (le HCR refusa).

#### Sigles utilisés dans le rapport

AFP	Agence France Presse
CDH	Commission des droits humains
CNRT	Conseil national de la Résistance timoraise
DPA	Deutsche Presse-Argentur
HCR	Haut commissariat aux réfugiés (Nations unies)
JRS	<i>Jesuit Refugee Services</i> , Services des Jésuites pour les réfugiés
NTT	Nusa Tenggara Timur (province indonésienne dont Timor occidental fait partie)
NU	Nations unies
OCHA	UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
Oim	Organisation internationale des migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
UN	(voir NU)
UNSC	<i>United Nations Security Council</i> , Conseil de sécurité des Nations unies
Untaet	<i>United Nations Transitional Administration for East Timor</i> , Administration de transition des Nations unies pour Timor Est
Untas	Uni Timor Asswa'in, Union des héros du Timor, structure politique des milices pro-indonésiennes

Vicié à la base, le recensement/choix se déroule sous des apparences de normalité. Les observateurs internationaux, 12 pour 507 postes de vote, ne constatent pas de violences mais ils voient les « dirigeants des réfugiés » de l'Untas dans tous les postes « pour faciliter la participation des réfugiés ». Les reculs sur les critères internationaux habituels dans des opérations de ce genre se révélèrent non seulement inutiles mais dangereux. Inutiles, parce

qu'on ignorait toujours combien il y avait de réfugiés ; de source officielle, 295 751 personnes avaient été recensées, dont 113 791 de plus de 17 ans. Ces chiffres dépassaient de beaucoup la réalité. Ils pouvaient inclure des Indonésiens qui avaient vécu temporairement à Timor oriental. Un des officiers de la *task force* admettait même que des policiers et des fonctionnaires indonésiens qui avaient résidé pendant cinq ans à Timor oriental pourraient y retourner. Inutile aussi parce que seulement 1 241 réfugiés (1 %) décidèrent de retourner. Un chiffre tellement incroyable, que plusieurs autorités indonésiennes dirent que même ceux qui avaient déclaré vouloir rester seraient autorisés à retourner. Dangereux parce que, outre de possibles représailles de la part des milices contre ceux qui avaient choisi le rapatriement, la participation d'observateurs internationaux pourraient provoquer une diminution des pressions internationales et renforcer par-là ceux qui, par le maintien des réfugiés, veulent déstabiliser Timor oriental et le reconquérir au profit de l'Indonésie.

Les pays et organisations de l'Onu qui ont envoyé des observateurs, en particulier le Portugal, l'Untaet et l'Oim, doivent reconnaître qu'ils ont été trompés et dire clairement, comme l'a fait José Ramos Horta, que ce recensement a été une « farce ». Ces pays et organisations doivent lutter pour que l'Onu, et en particulier le Conseil de Sécurité, imposent un nouveau recensement en accord avec les critères internationaux.

Parmi beaucoup d'autres, ces faits et déclarations peuvent aider à comprendre le processus du recensement.

### Les chiffres

a) Les chiffres suivants sont ceux des déplacés résidants dans la province de Nusa Tenggara Timur (NTT) dont Timor occidental fait partie. Des réfugiés ont été envoyés dans d'autres provinces ; les informations sont rares mais il ne faudrait pas les oublier.

b) Un premier recensement fait par les autorités indonésiennes en mars 2000 a recensé 134 000 réfugiés en NTT, dont 126 000 à Timor occidental (HCR, 22 juin 2000). Bien que l'on considère que 134 000 soit le chiffre officiel, diverses autorités présentent des chiffres totalement différents : « 250 000, seulement dans le district de Belu lorsqu'il y a distribution de riz, selon les autorités locales » (*Indonesian Observer*, 30 octobre 2000).

c) Le HCR les estimait entre 80 000 et 100 000 en septembre (HCR, 6 septembre 2000), et José Ramos Horta entre 60 000 et 70 000 (AFP, 13 novembre 2000).

d) Le HCR et l'Oim, les deux organisations qui contrôlent les retours, ont compté 180 000 retours à Timor oriental depuis octobre 1999 : 130 000 d'octobre à décembre 1999 (33 000 par mois) ; 30 000 de janvier à mars 2000 (10 000 par mois) et 20 000 d'avril 2000 à mai 2001 (1 400 par mois).

e) L'unique chiffre global des déplacés en Indonésie est fourni par Basyiruddin Yusuf, chef de la *task force* pour les réfugiés envoyée à Timor occidental par le gouvernement de Djakarta : « au total, il y a eu 284 000

réfugiés. Actuellement, seuls 125 000 au total sont en attente de repartir sur leur terre natale » (*Antara*, 24 mars 2001).

f) Un comptage réalisé à Timor oriental par l'Untaet, le HCR et le CNRT (Conseil National de la Résistance Timoraise) pendant deux mois, communauté par communauté, a enregistré 84 707 disparus depuis septembre 1999 (OCHA, Rapport n° 27, 8 juin 2001). La presque totalité de ces disparus doivent être des réfugiés.

g) Le recensement du 6 juin prétendait éclaircir « une fois pour toutes » le nombre de réfugiés. Le chiffre total, 295 744 résulte probablement de deux facteurs : considérer comme réfugiés les Indonésiens qui ont résidé temporairement à Timor oriental. « Un fonctionnaire ou un policier indonésien qui a vécu cinq ans à Timor oriental peut être qualifié » pour y retourner, affirme Paul Amalo, coordinateur des relations publiques de la *task force* indonésienne pour les réfugiés (AFP, 22 mai 2001). Les critères proclamés par d'autres membres de la *task force*, comme être né à Timor oriental, ou être fils ou conjoint des précédents, ont certainement été peu respectés. Il y aura eu aussi des inscriptions multiples, le Jesuit Refugee Services, actif dans les camps de Timor occidental, dit que beaucoup de personnes se sont recensées plusieurs fois dans des lieux différents et sous différents noms dans l'espoir de recevoir davantage d'aide (JRS, n° 94, 11 juin 2001).

### La sécurité

a) En septembre 1999, avant même l'arrivée de la force internationale d'intervention des Nations unies à Timor oriental, Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire aux Réfugiés, établit avec le gouvernement de l'Indonésie un accord qui garantit la sécurité et le libre accès des fonctionnaires du HCR aux camps de réfugiés de Timor occidental (*International Herald Tribune*, 27 septembre 1999). Dix mois plus tard, Mme Ogata est obligée d'insister : « le gouvernement indonésien doit respecter ses engagements sur l'établissement d'une sécurité adéquate dans les camps. Sinon nous pourrions revoir complètement nos opérations dans la province » (HCR, 14 juillet 2000).

b) « Résoudre le problème des milices à Timor occidental est clairement une question importante pour la communauté internationale, pour Timor oriental, pour les réfugiés qui sont encore dans les camps et pour l'Indonésie elle-même. [...] l'établissement d'une sécurité effective est une condition préalable essentielle, que seulement l'Indonésie peut assurer » affirme Penny Wensley, représentante de l'Australie auprès du Conseil de Sécurité (29 février 2000).

c) Moins d'un an après l'accord, 103 attaques des milices contre des fonctionnaires des agences humanitaires ont déjà été enregistrées, sans compter les attaques de ces dernières semaines (Free East Timor Campaign, 30 août 2000). L'Oim et le HCR ont déjà été obligés de fermer temporairement leurs bureaux à Atambua, et les NU ont mis le district de Belu en état d'alerte, entre la Phase III et la Phase IV (Oim, 1<sup>er</sup> septembre 2000).

---

d) Le 6 septembre, trois fonctionnaires du HCR sont tués par des miliciens à Atambua. Les NU mettent Timor occidental en état d'alerte maximum, « Phase V », et retirent tous les fonctionnaires des agences humanitaires internationales.

e) Les milices pro-indonésiennes continuent à infiltrer des hommes armés à Timor oriental, bien que, officiellement, elles aient annoncé leur dissolution et leur transformation en organisation politique, l'Union des héros timorais (Untas). Cette activité militaire est impossible sans appuis en Indonésie. « Le porte-parole des Forces Armées indonésiennes, Rear Marshal Graito Usodo, dit qu'un groupe d'élite essaie de convaincre les anciennes milices à réoccuper le Timor oriental. Mais il ne donne pas d'autres explications » (OCHA, rapport n° 20, 20 avril 2001).

### Les réfugiés sont source de rendements

a) La *task force* indonésienne envoyée par le gouvernement central a découvert que le nombre des réfugiés augmentait chaque fois qu'il y avait une distribution de riz. Dans un de ces cas, les autorités du district de Belu ont prétendu avoir 250 000 réfugiés alors que le chiffre total pour les 5 districts, probablement déjà gonflé, était de 134 000 (*Indonesian Observer*, 30 octobre 2000).

b) La *task force* se heurte à des difficultés venues des réfugiés et de leurs dirigeants qui craignent un recensement crédible « qui peut avoir un impact négatif sur le montant des ressources (aliments, argent) que les réfugiés, et indirectement les groupes pro-autonomie reçoivent », « Les autorités de NTT peuvent aussi être opposées à voir une grande réduction des chiffres parce que cela peut conduire à une diminution des fonds attribués par Djakarta » (HCR, *Joint Operation Center, report 15*, 5 décembre 2000).

c) L'Indonésie commence par demander de l'aide pour les réfugiés qui veulent retourner à Timor oriental : « nous avons besoin de la participation active de la communauté internationale pour la réinstallation de ceux qui veulent retourner à Timor oriental » déclare le ministre des Affaires Étrangères, Alwi Shihab (conférence de presse aux États-Unis, 15 août 2000), mais ensuite elle quémante aussi pour la réinstallation en Indonésie : « Il ne peut pas y avoir de discrimination dans l'attribution de l'assistance entre ceux qui veulent retourner et ceux qui choisissent de rester en Indonésie » (Widodo, chargé d'Affaires, UN S/2000/1125, 27 novembre 2000).

d) « Moins de réfugiés signifie moins d'argent » dit un officier de la *task force* cité par le *Straights Times* de Singapour (HCR, *JOC*, n° 27, 4 mai 2001). Vrai pour les chefs des milices, cet argument vaut aussi pour les autorités locales indonésiennes et même pour le gouvernement central.

---

### La pression internationale et l'image de l'Indonésie

a) Le ministre des Affaires étrangères, Alwi Shihab déclare : « nous voulons montrer au monde entier que nous, le gouvernement indonésien, voulons résoudre ce problème une fois pour toutes et nous voulons montrer que ce n'est pas nous qui voulons empêcher le retour » (conférence de presse aux États-Unis, 15 août 2000).

b) « L'Indonésie ne plaisante pas en cette matière. Pour moi, la solution du problème des réfugiés ne doit pas être ajournée parce que c'est un problème de politique internationale » dit le ministre coordinateur des Affaires politiques, sociales et de la Sécurité, Bambang Yudhoyono (*Indonesian Observer*, 14 octobre 2000).

c) « Le gouvernement doit discuter du recensement des réfugiés avec les NU pour que toutes les parties acceptent les résultats », Pake Pani, vice-gouverneur de NTT (AFP, 23 décembre 2000).

d) « Les ajournements répétés du recensement des réfugiés ont un impact négatif au niveau international pour le gouvernement indonésien », dit le directeur de l'Institute for the Advocacy and Study of East Timor, Yoseph Dasi Djawa (*Antara*, 16 avril 2001).

e) Le colonel Heriyanto, affirme vouloir garantir la sécurité des fonctionnaires du recensement, y compris les observateurs étrangers, pour sauvegarder l'image internationale de l'Indonésie (*Antara*, 2 mai 2001).

f) « Le problème des réfugiés est un problème qui est suivi de près par la communauté internationale », dit Agum Gumelar, ministre de la Sécurité, « Nous ne pouvons pas donner l'image que l'Indonésie ne veut pas sérieusement le traiter » (AFP, 27 juin 2001)

### Recensement : donner aux milices ce que l'on retire aux internationaux

a) « Sans l'aide des dirigeants timorais (réfugiés), le gouvernement se heurtera à de nombreux obstacles pour le recensement », dit Joanico Cesario, ex-commandant des milices du Secteur A. « Le Gouvernement peut engager l'Untas et l'Untas peut former des groupes de travail constitués de dirigeants timorais et des réfugiés eux-mêmes » (*Surya Timor*, 24 mars 2001).

b) Le gouvernement central et la *task force* vont avoir une réunion de coordination avec l'Untas, des communautés et dirigeants religieux à Timor occidental, pour préparer le recensement (*Sasando Pos*, 1<sup>er</sup> mai 2001). Le changement de position est net après cette date.

c) João Tavares, commandant suprême des milices, « avertit ses hommes qu'ils doivent penser 1 000 fois avant de prendre la décision de retourner parce que, dit-il, toutes les prisons de Timor oriental sont maintenant pleines d'anciens miliciens qui sont retournés, [...] les réfugiés veulent lutter jusqu'à la dernière goutte de sang pour que Timor oriental continue à faire partie de l'Indonésie. Le recensement est un effort pour obliger les réfugiés à sortir de l'Indonésie » (*Radar Timor*, 15 mars 2001). João Tavares avertit les autres

---

anciens miliciens et commandants de ne pas empêcher le recensement (*Surya Timor*, 10 mai 2001).

d) Filomeno Hornay, secrétaire général de l'Untas, dirige une délégation de dirigeants réfugiés en visite à Timor oriental. Ils participent à une réunion de réconciliation entre partisans de l'intégration et partisans de l'indépendance : « nous espérons que le blocage entre les deux groupes trouve une solution ; tous les Timorais pourront alors tourner une page nouvelle et reconstruire ensemble le nouveau pays de Timor Loro Sa'e » déclare Filomeno (BBC, 8 mai 2001). Quelques jours plus tard, de retour en Indonésie, il affirme : « les réfugiés doivent préférer rester en Indonésie plutôt que d'être traités de façon inhumaine s'ils retournent à Timor oriental » (*Indonesian Observer*, 19 mai 2001).

e) L'exécutif de l'Untas à Belu « a décidé de ne pas participer au recensement [...] considéré comme une perte de temps et de ressources » dit Mateus Guides, secrétaire local de l'Untas (*Radat Timor*, 1<sup>er</sup> mai 2001) ; « Tous les coordinateurs des camps de réfugiés ont exprimé leur appui au recensement et sont prêts à y participer », affirme Agostinho Pinto, chef de l'Untas dans le district de Belu, à la fin d'une réunion de ces coordinateurs (*Antara*, 2 juin 2001).

f) L'Indonésie veut réduire le rôle des agences internationales au strict minimum nécessaire pour obtenir l'aval des Nations unies : « Mon Gouvernement a l'intention d'implanter ce processus [recensement] par le biais du gouvernement de l'Indonésie et des ONG, avec des observateurs et l'appui des agences des NU » Alwi Shihab (UNSC, 12 octobre 2000) ;

g) « Le recensement doit aller de l'avant et nous n'avons pas besoin d'attendre le HCR, toutefois les institutions internationales pourront certainement être invitées comme observateurs du processus de recensement qui sera conduit par l'Indonésie », dit le ministre Bambang Yudhoyono (*Surya Timor*, 19 octobre 2000).

h) Le lieutenant-colonel Suwandi Mihardja, de la *task force* pour les réfugiés, « dit que l'Untaet ne sera pas engagée, mais les résultats responsabiliseront les parties internationales, pour cela les agences internationales comme le HCR et d'autres seront engagées comme observateurs » (*Radat Timor*, 27 mars 2001).

### Nations unies : échanger les principes contre des résultats immédiats ?

a) « Comme elle l'a déjà souvent exprimé, la communauté internationale veut donner à l'Indonésie l'appui nécessaire pour assumer sa part du problème (la réinstallation des réfugiés qui veulent rester en Indonésie). Je répète que le plan global du gouvernement indonésien est valable et nous l'appuyons. Le HCR, l'Oim et d'autres agences internationales peuvent procéder au recensement, retour ou réinstallation en Indonésie, en étroite coopération avec le gouvernement indonésien, et l'Untaet veut appuyer totalement ce processus. De fait, comme tous le savent, le problème pourrait être résolu depuis longtemps si les milices avaient été retirées des camps de

---

réfugiés et si les agences avaient pu faire leur travail et déterminer librement qui veut retourner et qui veut rester », déclare devant le Conseil de Sécurité, Hedi Annabi, représentant du SG pour les opérations de maintien de la paix (UNSC, 29 septembre 2000).

b) « Tous veulent une solution rapide au problème des réfugiés, mais si les réfugiés ne peuvent pas exprimer leur volonté sans intimidations ou pressions, le processus ne sera pas crédible », dit Sidney Jones, directrice de Human Rights Watch (AFP, 24 octobre 2000).

c) « Pour que le recensement soit crédible il doit y avoir un engagement de personnel international. [...] En accord avec le paragraphe 5 de la résolution 1319 du Conseil de Sécurité, la Mission rappelle que le HCR et les autres agences ne peuvent retourner à Timor occidental tant que la sécurité ne sera pas rétablie et que ne seront pas faits de véritables progrès dans le désarmement et le démantèlement des milices » (UNSC, rapport de la Mission du Conseil de Sécurité, 17 novembre 2000).

d) « La mission du Conseil de Sécurité à Timor a pris note des efforts du gouvernement de l'Indonésie pour résoudre la question des réfugiés [...]. Il est clair que le problème est compliqué. Il y a nécessité urgente de travailler ensemble pour faciliter le recensement le plus rapidement possible [...]. Beaucoup de réfugiés disent qu'ils ont peur de ne pas pouvoir exprimer un choix libre sur leur avenir et que la sécurité dans les camps continue à être un problème. Il faut avant tout une action décisive pour en finir avec le maintien des milices » (UN, Martin Anjaba, chef de la mission du Conseil de Sécurité, 17 novembre 2000).

e) « Le Département de Sécurité des NU veut aller à Timor occidental pour évaluer les conditions de sécurité », dit la porte-parole du HCR du Bureau de Djakarta, mais elle ajoute que la présence du HCR « n'est pas importante » pour le programme de réinstallation : « là-bas, nous dépendons de la *task force*, nous appuyons simplement le mandat du gouvernement indonésien pour la réinstallation de ses réfugiés ». Empêcher les intimidations des dirigeants des anciennes milices doit être « le travail des militaires et de la *task force* », ajoute-t-il (AFP, 16 mars 2001).

f) « Un des plus grands problèmes de droits de l'homme que nous n'avons pas réussi à résoudre est le maintien des 60 à 100 000 réfugiés qui se trouvent à Timor occidental [...] les conditions de sécurité déficientes à Timor occidental ne permettent pas une présence internationale fixe, et la solution du problème n'a pas été trouvée. Malgré cela, nous continuons à travailler avec les autorités indonésiennes pour trouver la meilleure façon d'appuyer leurs efforts pour promouvoir le retour de ces réfugiés qui doivent choisir librement ce qu'ils veulent » (Vieira de Mello à la CDH, 5 avril 2001).

g) La Commission des Droits de l'Homme à Genève « incite le gouvernement de l'Indonésie à continuer à désarmer et démanteler les milices, rétablir la sécurité dans les camps de réfugiés de Timor occidental et prendre des mesures permettant aux réfugiés de faire un choix libre et informé » ; « tous les efforts doivent être faits pour achever le programme de rapatriement des réfugiés en accord avec les normes internationales, y

---



compris la nécessité d'un recensement impartial et transparent des réfugiés en vue de permettre leur recensement pour les élections générales du 30 août » (Déclaration de consensus du Président de la CDH, 20 avril 2001).

h) Le chef du staff de l'Untaet, N. Parameswaran, dit que la tournée de 3 jours dans 4 camps de réfugiés a été un succès [...] et qu'il espère que des milliers de réfugiés vont revenir rapidement (OCHA, 20 avril 2001).

i) À propos de la même tournée, Hedi Annabi a une position différente : « En ce qui concerne les réfugiés, Annabi dit qu'il n'y a pas eu de progrès palpables dans les négociations entre l'Untaet et les autorités indonésiennes malgré les efforts de l'Untaet qui ont culminé lors de la visite des 4 camps de réfugiés du 9 au 11 avril. Malgré la forte sécurité assurée par l'armée et la police indonésiennes, l'équipe a été avisée de ne pas visiter le camp de Betun, forteresse des milices pro-Indonésie. Selon le rapport, la majorité des réfugiés n'a pas exprimé d'opinion lorsque les Indonésiens accompagnés par l'Untaet les ont informés du plan de recensement et de leurs possibilités de choisir entre le rapatriement et la réinstallation permanente en Indonésie. Dans chaque camp, un groupe, petit mais bruyant, dénonçait le résultat du vote de 1999 disant qu'ils voulaient retourner seulement si Timor oriental redevenait une partie de l'Indonésie » (UNSC/7061, 18 mai 2001).

j) Les réfugiés qui veulent revenir peuvent le faire en toute sécurité. Rien ne les empêche de revenir chez eux, dit N. Parameswaran de l'Untaet (*Timor Post*, 24 mai 2001).

k) L'Untaet veut envoyer un observateur pour le jour du recensement (Untaet, 25 mai 2001)

l) Les 12 observateurs internationaux qui ont répondu à l'invitation de l'Indonésie, escortés ou conduits par la police et les militaires indonésiens « ont visité 120 postes de vote dans 11 sous-districts entre 8 heures du matin et 8 heures du soir » (Rapport des observateurs, 15 juin 2001).

m) « Comme réfugié, j'ai beaucoup de doutes sur ce recensement. Comment les NU peuvent-elles reconnaître tout cela ? », demande le réfugié Bas Sole (*Jakarta Post*, 7 juin 2001).

### **Timorais : un choix difficile**

a) Retourner ou rester « c'est une décision fondamentale qui affecte l'avenir » dit Carlos de Fatima, responsable des questions légales et des droits de l'homme à l'Untas. Il est difficile de prendre cette décision maintenant parce que le programme de réinstallation n'est pas encore prêt et la situation à Timor oriental est encore peu sûre (*Surya Timor*, 21 octobre 2000).

b) « Nous sommes prêts à appuyer le recensement », dit le dirigeant des réfugiés, Matias de Jesus Ornay. Il demande au gouvernement indonésien de ne pas poser la question du rapatriement ou permanence en NTT parce qu'en principe tous les Timorais réfugiés veulent retourner. Un autre ancien milicien, Domingos Parreira, dit : « si nous recevons l'ordre de choisir entre retourner et rester ici, il est possible que la majorité reste silencieuse » (*Radar Timor*, 12 mars 2001).

---

**Retours : prévisions et réalité**

a) Le ministre Yudhoyono dit qu'il estime que 60 % des réfugiés veulent rester en Indonésie et 40 % veulent retourner à Timor oriental : « c'est seulement une prévision. Ce sera une certitude seulement lorsque les réfugiés seront recensés et cette prévision pourra probablement changer » (*Surya Timor*, 23 janvier 2001).

b) Environ 70 % des dizaines de milliers de réfugiés veulent retourner chez eux dit le colonel Budi Hariyanto, chef militaire de la province de Timor occidental : « seuls environ 30 %, la majorité des anciens miliciens et leurs familles, voudront rester en Indonésie » (DPA, 18 avril 2001).

c) Filomeno Hornay, secrétaire général de l'Untas, prévoit qu'environ 95 % des réfugiés préféreront rester en Indonésie comme citoyens indonésiens. Le général Willem da Costa, commandant militaire de Udayana, région dont dépend Timor occidental, critique cette prévision et affirme qu'il n'y croit pas (*Indonesian Observer*, 19 mai 2001).

d) Beaucoup de fonctionnaires pensent qu'il n'y aura probablement pas plus de 10 % des réfugiés qui choisiront de rester volontairement en Indonésie (Reuters, 6 juin 2001).

e) Résultats du recensement : 98,2 % choisissent de rester, 1,1 % choisit de retourner, 0,6 % refuse de choisir (AFP, 13 juin 2001).

f) Le témoignage, dans le journal *The Jakarta Post*, de trois réfugiés qui ont décidé de rester peut expliquer pourquoi ils n'ont pas choisi de retourner tout de suite, il n'explique pas pourquoi ils ont dit qu'ils voulaient rester en Indonésie : « je veux retourner à Timor oriental lorsqu'il y aura la sécurité » dit António Soares ; « quand la situation sera plus favorable » dit Manuel da Silva ; « si les premières élections se passent calmement » dit Manuel (*The Jakarta Post*, 12 juin 2001).

**L'avenir**

a) Après connaissance des résultats, Xanana Gusmão déclare : « nous restons ouverts vis-à-vis de tous ceux qui veulent revenir chez eux » (AFP, 12 juin 2001).

b) « Les observateurs espèrent que les résultats seront analysés avec soin par le gouvernement pour assurer la crédibilité des résultats. De plus, ils font remarquer que, sur la base de nos observations, les résultats peuvent être vus comme un choix fait par les réfugiés ce jour là, et pas nécessairement une indication de leurs intentions permanentes » (Rapport des observateurs, 15 juin 2001).

c) Les autorités indonésiennes elles-mêmes ont été surprises par ces résultats. Basyiruddin dit que « la *task force* donnera aux réfugiés qui ont décidé de rester en Indonésie la possibilité de changer d'opinion et d'être rapatriés » (*Antara*, 15 juin 2001).

\* \* \*

---

1. La sécurité, des réfugiés et des fonctionnaires des agences humanitaires, était et est la condition essentielle pour que les réfugiés puissent être informés correctement et pour qu'ils puissent choisir leur avenir sans pression.

2. Les NU ont clairement conscience que c'est là la condition préalable à tout choix libre ; ils avaient aussi, jusqu'à la date du recensement, clairement conscience que l'Indonésie n'avait pas pris les mesures nécessaires pour séparer les milices des autres réfugiés.

3. On est surpris dans ces conditions que les NU aient donné son aval à un recensement qui se déroulait sur un territoire en état d'alerte maximum (Phase V). Plusieurs mesures ont conduit à cette décision, mais il est difficile de ne pas distinguer une responsabilité très particulière de Nagalingam Parameswaran, diplomate de Malaisie et chef du staff de l'Untaet, qui a visité Timor occidental de nombreuses fois et a fait des déclarations contraires à la réalité (voir § « Nations unies : échanger les principes... », alinéa h, i, j).

4. Le recensement n'a atteint aucun de ses objectifs : il n'a précisé ni le nombre des réfugiés, ni le nombre de ceux qui veulent rester ou retourner, ni donné à ces derniers la possibilité de retourner à temps pour s'inscrire sur les listes électorales à Timor oriental, ni même favorisé la réinstallation en Indonésie vu qu'il ne distingue pas ceux qui veulent rester de ceux qui veulent retourner dès que la situation le permettra.

5. Feindre que les résultats obtenus ont une quelconque crédibilité, c'est retarder la solution et prolonger les souffrances. Tous les efforts de la communauté internationale doivent être orientés vers l'obligation faite à l'Indonésie de séparer les milices des autres réfugiés et de rétablir la sécurité. Seules ces mesures permettront une information véritable et l'organisation d'un nouveau recensement par des organismes internationaux. L'expérience a montré qu'il n'est pas possible de contourner cette condition.

*Lisbonne, Paris, 10 juillet 2001*

**COMISSÃO PARA OS DIREITOS DO POVO MAUBERE**  
Observatoire pour l'accompagnement du processus de transition au  
Timor oriental

---